

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023
COMMUNE DE TAISSY

La réunion a débuté le 4 avril 2023 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

Membres présents : tous les membres

Secrétaire de séance : Monsieur VIELLARD Vincent

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MARS 2023

III. DÉLIBÉRATIONS

IV. GRAND REIMS

V. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

VI. INFORMATIONS DIVERSES

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MARS 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 mars 2023 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques. Le procès-verbal est adopté.

II. DÉLIBÉRATIONS

1. Etat annuel des indemnités des élus 2022

En vertu de l'article L2123-24-1 du CGCT, un état annuel des indemnités perçues au cours de l'année 2022 doit être communiqué aux assemblées. Cet état est exprimé en euros et en brut, par élu et par mandat ou fonction.

C'est une simple communication qui ne nécessite pas de vote.

	Fonction	Indemnités 2022
BARRIER Patrice	Maire	21 132,84 €
BARRERE Céline	Adjoint	7 835,76 €
CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	Conseiller délégué	2 849,34 €
GA Thierry	Adjoint	7 835,76 €
ROULLE Annie	Adjointe	7 835,76 €
TIAFFAY Patrice	Adjoint	7 835,76 €
VIELLARD Vincent	Adjoint	7 835,76 €

2. Approbation du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée par seize voix pour, une voix contre et deux abstentions

3. Vote du compte administratif 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. GA Thierry, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. BARRIER Patrice, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

Par une voix contre, deux abstentions et quinze voix pour,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Principal		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2022	2 049 406,97	2 234 907,82	185 500,85
	Résultat Antérieur Reporté		1 600 110,30	1 600 110,30
	Résultat à Affecter			1 785 611,15
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2022	389 356,29	744 555,78	355 199,49
	Résultat Antérieur Reporté	218 110,87		-218 110,87
	Résultat à Affecter			137 088,62
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	Fonctionnement			0,00
	Investissement	97 000,00	72 000,00	-25 000,00
Résultat Cumulé 2022		2 753 874,13	4 651 573,90	1 897 699,77

Compte Administratif CCA		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2022	64 689,43	70 098,75	5 409,32
	Résultat Antérieur Reporté		0,29	0,29
	Résultat à Affecter			5 409,61
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2022	219,35	5 537,00	5 317,65
	Résultat Antérieur Reporté	7 201,80		-7 201,80
	Résultat à Affecter			-1 884,15
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	Fonctionnement			0,00
	Investissement	819,00	0,00	-819,00
Résultat Cumulé 2022		72 929,58	75 636,04	2 706,46

- 2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à 15 voix pour, 2 voix contre et une abstention

4. Vote du budget primitif principal 2023

Vu l'avis de la commission « Finances » du 28 mars 2023,
Après en avoir délibéré, le Conseil :
Approuve le budget primitif 2023 arrêté en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 4 192 094 € et en section d'investissement à 746 253 €.

Adoptée à 16 voix pour, deux voix contre et une abstention

5. Vote du budget primitif C.C.A. 2023

Vu l'avis de la commission « Finances » du 28 mars 2023,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Approuve le budget primitif 2023 arrêté en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 158 015 € et en section d'investissement à 31 009 €.

Adoptée à 17 voix pour et deux voix contre

6. Vote des taux d'imposition 2023

Vu l'avis de la commission « Finances » du 28 mars 2023,
Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

décide de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2023 comme suit :

taxe foncière sur les propriétés bâties TFB	37.45 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB	10.74 %
taxe d'habitation sur les résidences secondaires THRS	12.08 %

Adoptée à 16 voix pour et trois voix contre

7. Approbation du compte de gestion 2022 de la Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 de la Caisse des écoles et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celle relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adoptée à 16 voix pour, deux voix contre et une abstention

8. Vote du compte administratif 2022 de la Caisse des Ecoles

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. GA Thierry, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. BARRIER Patrice, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2022	648 806,97	628 219,39	-20 587,58
	Résultat Antérieur Reporté		29 595,59	29 595,59
	Résultat			9 008,01
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2022	1 731,28	13 373,10	11 641,82
	Part affectée à l'investissement exercice 2022	12 481,89		-12 481,89
	Résultat			-840,07
Résultat Cumulé 2022		663 020,14	671 188,08	8 167,94

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à 15 voix pour, deux voix contre et une abstention

9. Création d'un emploi permanent à temps complet

Le Maire informe le Conseil qu'un agent actuellement sur un poste d'adjoint d'animation à la crèche de Taissy, a réussi son concours d'auxiliaire de puériculture de la Fonction Publique Territoriale.

Afin de pouvoir nommer l'agent sur ce grade, il est nécessaire de créer le poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

Les crédits sont ouverts au budget 2023.

Le tableau des emplois communaux est modifié en ce sens.

Adoptée à 19 voix pour

III. GRAND REIMS

Le Maire informe le conseil que la conférence intercommunale s'est tenue le 23 mars 2023 avec une présentation du PLUIH (plan local d'urbanisme intercommunal de l'habitat)
L'exposé du contenu est présenté par vidéo aux membres du Conseil Municipal.
Le Conseil communautaire s'est réuni le 30 mars 2023 avec plus de 80 délibérations à l'ordre du jour

IV. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

Fêtes et cérémonies : réunion du 20/03/23

Inauguration du pumptrack le 15 avril 2023
Cérémonie de citoyenneté le 6 mai 2023, préparation de la cérémonie du 8 mai, Sacres du folklore le 16 juin (ballet de Colombie).
Journée de participation citoyenne prévue le 1^{er} octobre 2023

Conseil d'école du 4 avril 2023

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2023 en Maternelle sont de 74.
En élémentaire, 35 élèves actuellement en CM2 devraient partir pour le collège à la prochaine rentrée contre seulement 14 entrées en CP, ce qui va entraîner la fermeture d'une classe à l'école élémentaire.
M. le Maire, fortement inquiet de cette situation, insiste sur la nécessité de constructions nouvelles sur la Commune, permettant d'accueillir des familles avec enfants en âge d'être scolarisés.

CMJ : réunion du 27 mars 2023

Le carnaval a eu lieu le samedi 1^{er} avril 2023 avec des récompenses pour les meilleurs déguisements.
Les heureux lauréats du concours de dessin 2023 vont bientôt être désignés
Lors de la dernière réunion du CMJ, notre députée, Madame Lise Magnier est venue présenter le fonctionnement de l'Assemblée Nationale devant des conseillers municipaux jeunes fort intéressés et dont les connaissances en matière politique ont impressionné notre députée mais aussi les adultes encadrant le Conseil Municipal Jeunes.
Pour rappel, une visite de l'Assemblée Nationale avec les membres du CMJ et divers participants est programmée pour le 12 avril 2023.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que le grand Reims a apporté la réponse à une question soulevée lors du dernier conseil municipal, concernant le positionnement de bassins d'orage sur la Commune, et notamment à proximité du City où est prévue la construction de la future crèche : les services concernés du Grand Reims nous informe que la construction de la crèche n'est pas remise en cause par ce bassin et qu'elle reste possible sur ce secteur, dans le respect du plan pluide.
Enfin une réponse est apportée à la question orale de Madame Thourault qui souhaite connaître les montants de :

épargne de gestion courante : 258 000 €
épargne de gestion : 266 000€
épargne brute : 229 135€
épargne nette : 80 000€

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21H20.

Prochain Conseil le 09/05/23.

M. VIELLARD Vincent
Secrétaire de séance

M BARRIER Patrice,
Maire



PV séance du 4/4/2023.